



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET 2021

### BUDGET EAU POTABLE

L'article 107 de la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a complété l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, [www.smgc-eau.fr](http://www.smgc-eau.fr), et peut être également consultée à l'accueil du siège, 8 rue de la Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, aux heures d'ouverture au public.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année, respectant tous deux, les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections d'exploitation appelée également section de fonctionnement, et d'investissement, et par chapitres. La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la collectivité à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

## I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif Eau Potable 2020 a été examiné par la Commission des Finances et présenté aux membres du Bureau Syndical en date du 03 février 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion, document dressé par le Comptable Public. Ces deux documents budgétaires ont été votés à l'unanimité le 16 février 2021 par les membres du Comité syndical. Pour le compte administratif (40 suffrages exprimés, dont 40 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

Rappel des éléments prévisionnels du budget 2020 :

Section d'exploitation : 8 244 368,23 €

Section d'investissement : 14 313 099,27 €

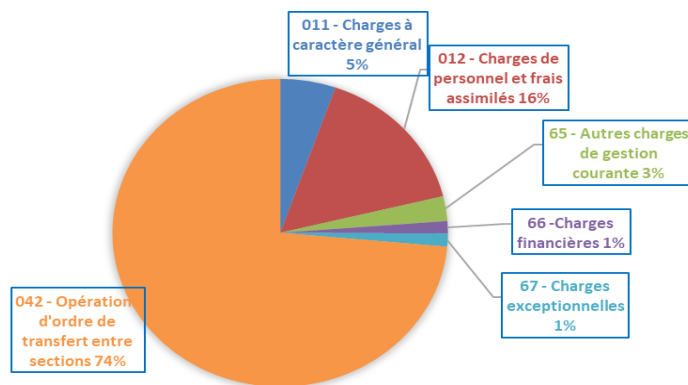
Les montants sont exprimés en euros, TTC.

### 1- SECTION D'EXPLOITATION

#### 1.1 Les dépenses d'exploitation réalisées en 2020

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 141 170,30 €. Elles sont réparties en 6 chapitres :

DEPENSES		COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Dépenses réelles	011 - Charges à caractère général	114 275,97 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	339 160,59 €
	65 - Autres charges de gestion courante	55 743,75 €
	66 - Charges financières	27 601,05 €
	67 - Charges exceptionnelles	29 288,10 €
Dépenses pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 575 100,84 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 141 170,30 €</b>



Détail des dépenses réelles :

- 011- Les charges à caractère général comprennent notamment les frais liés à l'achat de fournitures, entretien et réparations, locations de matériel, assurances, réceptions, suivi des aquifères et frais d'hydrogéologue, honoraires pour le suivi du contrat d'affermage, frais de télécommunication.
- 012- Les charges de personnel correspondent aux rémunérations de 7 agents. Les charges du personnel dédié exclusivement au service « Eau Potable » représentent 10.7% de la section.
- 65- Les autres charges de gestion courante englobent principalement les indemnités des élus.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part des intérêts des emprunts.
- 67- Les charges exceptionnelles comprennent l'achat de chèques « eau » suite à la mise en place de la tarification sociale de l'eau et l'attribution des subventions

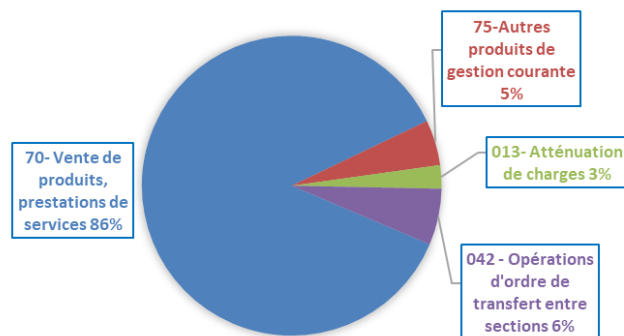
Détail des dépenses pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, et qui auront une contrepartie en recettes d'investissement.

## 1.2 Les recettes d'exploitation réalisées en 2020

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 072 272.03 €. A ces recettes, vient s'ajouter le report de l'excédent antérieur, ce qui fait un total de 7 276 325.26 €. Ces recettes sont réparties en 5 chapitres :

RECETTES		COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Recettes réelles	70- Vente de produits, prestations de services	3 522 887,51 €
	75- Autres produits de gestion courante	199 269,61 €
	013- Atténuation de charges	103 111,03 €
Recettes pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 003,88 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 072 272,03 €</b>
Report	002- Excédent antérieur reporté	3 204 053,23 €
<b>TOTAL REPORT COMPRIS RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>7 276 325,26 €</b>



Détail des recettes réelles :

- 70- Sur ce chapitre sont comptabilisées : - les recettes de vente d'eau potable et les abonnements (2 642 555.48 €)  
- les participations pour travaux (880 332.03 €)
- 75- autres produits de gestion courante : revenus locatifs essentiellement
- 013- Les atténuations de charges correspondent au remboursement des rémunérations des agents dédiés au service « Eau Brute » et à la prise en charge des salaires de l'agent du service « Animation de l'aire des captages prioritaires ».

Détail des recettes pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, et qui auront une contrepartie en dépenses d'investissement.

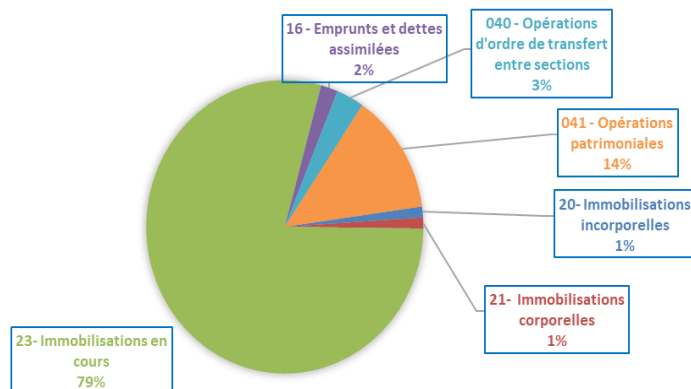
## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses d'investissement réalisées en 2020

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 631 896.36 €. Elles sont réparties en 6 chapitres.

A ces dépenses d'investissement, vient s'ajouter le report du déficit antérieur, ce qui fera un total de dépenses de 7 761 670.10 €. Les restes à réaliser, qui sont des dépenses engagées, s'élèvent à 4 085 410.68 € et seront également comptabilisés dans le résultat de clôture définitif de l'exercice.

DEPENSES		COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Dépenses réelles	20- Immobilisations incorporelles	91 793,84 €
	21- Immobilisations corporelles	92 384,05 €
	23- Immobilisations en cours	6 032 003,38 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	150 866,95 €
Dépenses pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 003,88 €
	041 - Opérations patrimoniales	1 017 844,26 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 631 896,36 €</b>
Report	001 - Déficit antérieur reporté	129 773,74 €
<b>TOTAL REPORT COMPRIS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 761 670,10 €</b>



Détail des dépenses réelles :

- 16- Remboursement des emprunt (part capital)
- 20- Au titre des Immobilisations incorporelles figurent principalement les frais d'études menées dans le cadre de la future usine de potabilisation d'eau de St Hilaire de B. et la modélisation des réseaux.
- Chapitres 21 et 23 : ont été réalisés notamment les opérations suivantes :
  - regards pour sectorisation
  - travaux de mise en sécurité des accès à l'eau
  - matériel pour piézomètres
  - reprise génie civil du réservoir de Baillargues
  - démarrage construction du réservoir du Castelet à Clapiers
  - travaux de renforcement et renouvellement de réseaux EP
  - Travaux d'extension de réseaux EP
  - construction de l'usine de potabilisation de St Hilaire de Beauvoir, en cours

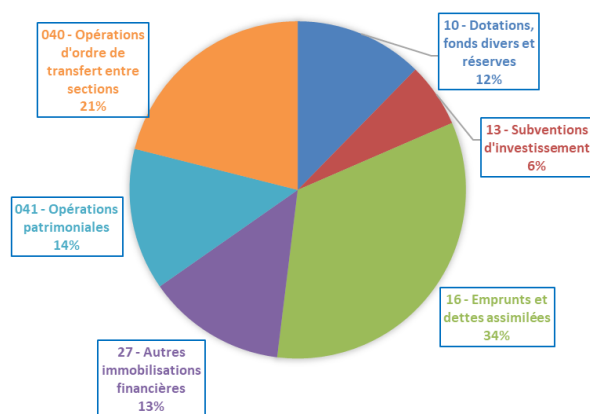
Détail des dépenses pour ordre :

- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, contrepartie en recettes d'exploitation.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, avec une contrepartie en section d'investissement en recettes.

## **2.2 Les recettes d'investissement réalisées en 2020**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 472 443.35 € et sont réparties sur 4 chapitres.

RECETTES		COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Recettes réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	922 389,27 €
	13 - Subventions d'investissement	460 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €
	27 - Autres immobilisations financières	997 108,98 €
Recettes pour ordre	041 - Opérations patrimoniales	1 017 844,26 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 575 100,84 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 472 443,35 €</b>



Détail des recettes réelles :

- 10- Il s'agit de l'affectation de l'excédent d'exploitation de 2019, elle couvre le déficit d'investissement 2019.
- 27- Recettes liées au reversement de la TVA par le délégataire Veolia.

Détail des recettes pour ordre :

- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, contrepartie en section d'exploitation en dépenses.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, contrepartie en section d'investissement en dépenses

### **3- RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		3 204 053.23 €	129 773.74 €		129 773.74 €	3 204 053.23 €
Opérations de l'exercice	2 141 170.30 €	4 072 272.03 €	7 631 896.36 €	7 472 443.35 €	9 773 066.66 €	11 544 715.38 €
Totaux	2 141 170.30 €	7 276 325.26 €	7 761 670.10 €	7 472 443.35 €	9 902 840.40 €	14 748 768.61 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>5 135 154.96 €</b>	<b>289 226.75 €</b>			<b>4 845 928.21€</b>
Restes à réaliser 2020			4 085 410.68 €		4 085 410.68 €	
Totaux cumulés		5 135 154.96€	4 374 637.43 €		4 374 637.43 €	5 135 154.96
<b>Résultats définitifs</b>		<b>5 135 154.96 €</b>	<b>4 374 637.43 €</b>			<b>760 517.53 €</b>

### **4- RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

Le résultat de clôture excédentaire d'exploitation de 5 135 154.96 € permet d'affecter les crédits sur l'exercice 2021. L'affectation du résultat soit 4 374 637.43 € permet de couvrir le résultat déficitaire d'investissement, le solde excédentaire soit 760 517.53 € sera reporté en excédent d'exploitation.

## **II. LE BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif Eau Potable prend en compte les orientations budgétaires retenues par le Comité syndical lors du DOB et ROB qui s'est déroulé le 16 décembre 2020. Il a été élaboré par la Commission Finances, puis examiné par les membres du Bureau syndical en date du 03 février 2021. Il a été ensuite proposé aux membres du Comité syndical, le 16 février 2021, il a été voté à l'unanimité (41 suffrages exprimés, dont 41 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

Le budget primitif a été voté par chapitres, en euros TTC.

### **1- SECTION D'EXPLOITATION**

En section d'exploitation, le budget primitif 2021 a été élaboré avec la volonté de :

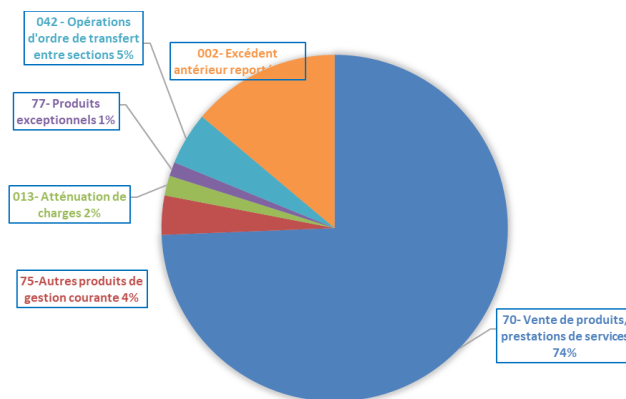
- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations -part Syndicale- titre de 2021. Depuis 2009, l'abonnement coûte 19.16€ HT/an et le m3 d'eau, 05057€ HT.
- ✓ Reconduire le dispositif de tarif social de l'eau en qualité de structure citée au décret N0 2015-962 du 31 juillet 2015.
- ✓ Participer à une action de coopération décentralisée. Elles se traduira par le versement d'une subvention de 10 000€ à l'association LA GOUTTE D'Ô.
- ✓ Poursuivre la mission de protection de l'aire d'alimentation des Captages de Bérange et Garrigues Basses, dits captages prioritaires. Cette mission, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, est aidée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

**Le montant de la section d'exploitation s'élève à 5 477 632.53 € et s'équilibre comme suit :**

#### **1.1 Les recettes d'exploitation prévues pour 2021 :**

Les recettes d'exploitation sont estimées à 5 477 632.53 €. Elles sont réparties en 5 chapitres. Le report de l'excédent antérieur est inclus dans le total pour 760 517.53 €.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2021
Recettes réelles	70- Vente de produits, prestations de services	4 073 800,00 €
	75-Autres produits de gestion courante	200 200,00 €
	013- Atténuation de charges	101 500,00 €
	77- Produits exceptionnels	71 610,00 €
Recettes pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 005,00 €
Report	002- Excédent antérieur reporté	760 517,53 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 477 632,53 €</b>



Détail des recettes réelles attendues :

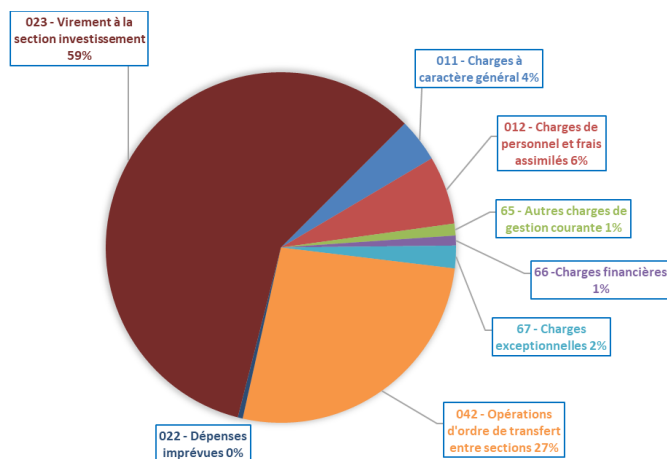
- 70 - vente d'eau et abonnements : 2 793 800 € - participations pour travaux : 1 280 000 €
- 75 - revenus locatifs pour 198 200€
- 013- les salaires des agents du service « Eau brute » seront remboursés par le budget « Eau brute » et les salaires de l'agent affecté à l'Animation de l'aire des captages prioritaires seront remboursés par l'Agence de l'eau RM&C à hauteur de 70% et par Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 4%
- 77- le SMGC, porteur de projet dans le cadre de son action de coopération décentralisée se déroulant au Maroc, doit encore percevoir 71 610 €, versés par l'Agence de l'eau RM&C. Ces fonds seront reversés à l'association humanitaire en charge de l'action pour le compte de la collectivité.

## 1.2 Les dépenses d'exploitation prévues pour 2021

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 5 477 632.53 €. Le virement à la section d'investissement représente 59% de la section, il permettra le financement des opérations d'investissement programmées.

Les dépenses se répartissent en 8 chapitres :

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses réelles	011 - Charges à caractère général	219 800,53 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	345 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	60 000,00 €
	66 - Charges financières	50 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	114 610,00 €
Dépenses pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 456 860,00 €
	022 - Dépenses imprévues	25 000,00 €
	023 - Virement à la section investissement	3 206 362,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 477 632,53 €</b>



Détail des dépenses réelles prévues :

- 011- Dans les charges à caractère général sont notamment inscrits :
  - 20 000€ pour l'achat de fournitures eau, énergie
  - 20 000€ pour entretien des sites réservoirs
  - 10 000€ pour les assurances
  - 41 000€ pour frais d'études et recherches, suivi des aquifères
  - 36 000€ de frais d'honoraires pour le suivi et contrôle du contrat d'affermage
  - 14 000€ de frais d'affranchissement
- 012- les charges de personnel correspondent aux 7 agents du syndicat. Pas de changement par rapport à 2020
- 65- les autres charges de gestion comprennent les indemnités de fonction versées aux élus Président et Vice-présidents.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part intérêts des emprunts.
- 67- Dans les charges exceptionnelles, sont inscrits les crédits pour l'achat des chèques « eau » soit 18 000€ (poursuite du dispositif de tarification sociale de l'eau) et 2 subventions : 5 000€ pour l'Amicale Garrigues Campagne et 10 000€ pour l'Association La Goutte d'Ô dans le cadre d'une action de coopération décentralisée.

✓ Le Chapitre 022, dépenses imprévues, ne comporte que des prévisions sans exécution.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

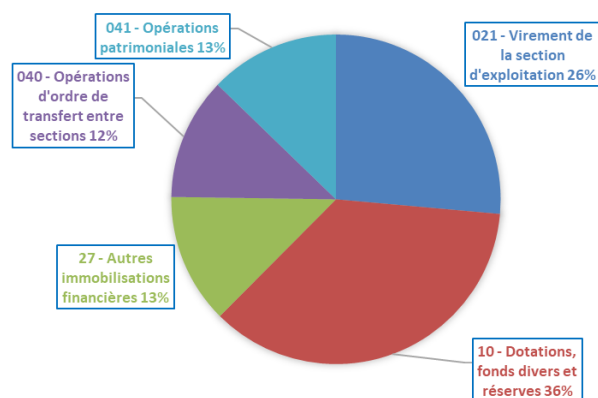
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine syndical.

**Le montant de la section d'investissement s'élève à 12 136 659,43 € et s'équilibre comme suit :**

### 2.1 Les recettes d'investissement prévues pour 2021

Les recettes d'investissement sont estimées à 12 136 659,43€ et se répartissent en 7 chapitres.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2021
	021 - Virement de la section d'exploitation	3 206 362,00 €
Recettes réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 374 637,43 €
	27 - Autres immobilisations financières	1 549 400,00 €
Recettes pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 456 860,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	1 549 400,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>12 136 659,43 €</b>



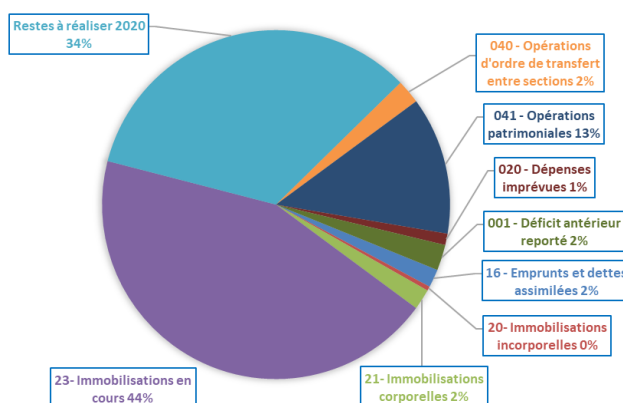
Détail des recettes réelles :

- 10- Affectation du résultat pour couvrir le déficit d'investissement 2020.
- 27- Recette de TVA

## 2.2 Les dépenses d'investissement prévues pour 2021

Les dépenses d'investissement sont estimées à 12 136 659.43 € et sont réparties en 7 chapitres auxquels vient s'ajouter le report du déficit antérieur pour 289 226.75 €.

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses réelles	16 - Emprunts et dettes assimilées	204 350,00 €
	20- Immobilisations incorporelles	49 000,00 €
	21- Immobilisations corporelles	232 000,00 €
	23- Immobilisations en cours	5 329 240,00 €
	Restes à réaliser 2020	4 085 410,68 €
Dépenses pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 005,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	1 549 400,00 €
	020 - Dépenses imprévues	128 027,00 €
Report	001 - Déficit antérieur reporté	289 226,75 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>12 136 659,43 €</b>





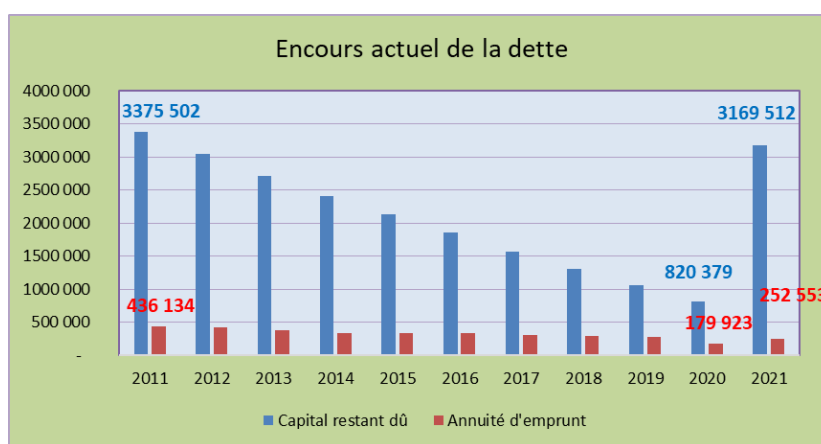
Détail des dépenses réelles d'investissement :

- Chapitres 20 – 21 et 23, sont prévues les opérations suivantes :
  - ✓ Report des opérations programmées en 2020 non réalisées
  - ✓ Programme de travaux de renforcements et renouvellements de réseaux
  - ✓ Extensions de réseaux liées aux opérations d'aménagement
  - ✓ Commune de Restinclières : réfection intérieure du réservoir
  - ✓ Commune de Castelnau-le-Lez : réfection intérieure du réservoir de 4000m3
  - ✓ Reconduction des marchés de – réalisation de branchements et mises à la côte d'ouvrages – localisation des réseaux existants, préalable aux études de travaux
  - ✓ Poursuite de la Construction de l'usine de potabilisation de Saint-Hilaire de Beauvoir
  - ✓ Achèvement des opérations en cours : restes à réaliser de l'exercice 2020

### 3- Niveau d'endettement de la collectivité

#### 3.1 Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette du Syndicat pour le budget Eau Potable se compose de 4 emprunts pour un encours de 3 169 512.50 €. L'annuité d'emprunt s'élève à 252 553 €. Les organismes prêteurs sont la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, le Crédit Agricole et l'Agence de l'Eau RM&C.



#### 3.2 Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la formule suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année N/ épargne brute de l'année N. L'épargne brute annuelle, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Situation au 31 décembre 2020 :

Encours de la dette	3 169 512.50 €
Annuité de la dette	252 552.59 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 825 268.15 €
Dépenses réelles de fonctionnement	566 069.46 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1 an</b>

## CONCLUSION

Le syndicat Mixte Garrigues Campagne trouve ses principales recettes dans la vente d'eau et les travaux. Les aides de l'Etat sont exceptionnelles et limitées. Toutefois, le Syndicat démontre une capacité d'autofinancement élevée en s'efforçant de maîtriser quotidiennement ses dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements est important et répond aux problématiques d'avenir en matière de gestion des ressources en eau potable.